C 2015/5 A

COMPTES VÉRIFIÉS FAO

2012–2013

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

C 2015/5 A

COMPTES VÉRIFIÉS FAO

2012–2013

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s)
et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2014

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

Table des matières

Page

PARTIE A

Rapport du Commissaire aux comptes 1

Certification des états financiers 3

État I: État des recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds 4

État II: État des actifs, des passifs, des réserves et des soldes des fonds 5

État III: Situation de trésorerie 6

État IV: Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire 7

Notes relatives aux états financiers 11

Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2013 37

Annexe I: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2012-2013 39

Annexe II: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2010-2011 44

PARTIE B

Rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du Commissaire aux comptes fait partie des documents de la Conférence et porte la cote C 2015/5 B

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conférence de la FAO

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers, numérotés de I à IV, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'exercice allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, ainsi que les notes y relatives, numérotées de 1 à 32, le tableau I et les annexes I et II.

Responsabilité de la Direction au regard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers, établis conformément au Règlement financier de la FAO et aux normes comptables du système des Nations Unies. À ce titre, la Direction doit mettre en place des contrôles internes qui permettent de préparer et de présenter les états financiers de telle manière qu'ils soient exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et veiller à leur bon fonctionnement; choisir les principes comptables qui conviennent et les appliquer; et effectuer des estimations comptables raisonnables compte tenu des circonstances dans lesquelles elle opère.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit, lesquelles requièrent que nous nous conformions aux règles déontologiques et que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative.

Une vérification consiste à mettre en œuvre les procédures permettant de réunir des éléments probants sur les montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, tout comme l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, le vérificateur examine le système de contrôle interne appliqué pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers dans l'optique de définir les procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par la Direction, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que notre vérification nous a permis de recueillir des éléments appropriés et suffisants pour fonder la présente opinion.

Opinion

Notre opinion est que les états financiers donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au 31 décembre 2013 ainsi que du résultat des opérations, des flux de trésorerie et de l'utilisation des crédits ouverts au titre du Programme ordinaire pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur d'autres obligations juridiques et réglementaires

En outre, nous estimons que les opérations de la FAO qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'Organisation et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'Article 12.9 du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de la FAO.

Maria Gracia M. Pulido Tan
Présidente de la Commission de vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
18 août 2014

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

Certification des états financiers

Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée:

Denis Aitken

Sous-Directeur général, par intérim

Département des services internes, des ressources humaines et des finances

Approuvé:

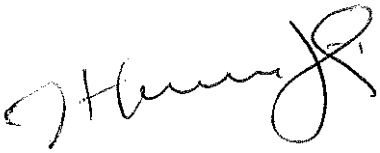

José Graziano da Silva

Directeur général

Juillet 2014

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

État I: État des recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(en milliers d'USD)

	Notes	Fonds		Total	
		Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	2012-2013	2010-2011
RECETTES					
Contributions des Membres	3	995 189	-	995 189	1 004 340
Contributions volontaires	4	111 318	1 359 007	1 470 325	1 727 331
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	5	660	5 935	6 595	14 161
Activités financées conjointement	6	35 760	-	35 760	38 054
Recettes accessoires	7	11 057	1 531	12 588	9 115
Produits des placements disponibles à la vente	8	52 868	-	52 868	38 934
Autres recettes accessoires nettes	9	19 757	-	19 757	17 496
(Pertes) / Gains de change	27	(1 977)	-	(1 977)	(12 410)
TOTAL DES RECETTES		**1 224 632**	**1 366 473**	**2 591 105**	**2 837 021**
DÉPENSES					
Programme ordinaire	10	1 119 962	-	1 119 962	1 104 385
Projets	10	-	1 364 942	1 364 942	1 632 176
TOTAL DES DÉPENSES		**1 119 962**	**1 364 942**	**2 484 904**	**2 736 561**
EXCÉDENTS DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		**104 670**	**1 531**	**106 201**	**100 460**
Gains / (Pertes) actuariel(le)s	11	(1 097)	-	(1 097)	(40 393)
Charges d'intérêts liées aux plans en faveur du personnel	12	(94 637)	-	(94 637)	(114 953)
Gains sur les obligations relatives au personnel pour les périodes de service antérieures	13	4 497	-	4 497	-
Provision pour contributions à recevoir et autres actifs	14	(795)	-	(795)	304
Recettes constatées d'avance	23	(2 641)	-	(2 641)	(19 430)
Variation nette du compte des dépenses d'équipement	28	3 343	-	3 343	(4 283)
Variation nette du compte des dépenses de sécurité	29	(3 897)	-	(3 897)	(991)
EXCÉDENT / (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		**9 443**	**1 531**	**10 974**	**(79 286)**
Virement des intérêts sur les comptes des donateurs	20	-	(1 531)	(1 531)	(2 344)
Virements des / (aux) réserves:					
Compte de réserve spécial	27	2 485	-	2 485	(1 083)
Solde des fonds en début d'exercice tel que déclaré précédemment		(641 276)	-	(641 276)	-
Incidence du changement de convention comptable:					
Gains/pertes actuariel(le)s lié(e)s aux plans en faveur du personnel	11	(246 017)	-	(246 017)	-
Soldes des fonds en début d'exercice après retraitement		(887 293)	-	(887 293)	(558 563)
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		**(875 365)**	**-**	**(875 365)**	**(641 276)**

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

État II: État des actifs, des passifs, des réserves et des soldes des fonds

Au 31 décembre 2013

(en milliers d'USD)

	Notes	Fonds		Total	
		Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	2012-2013	2010-2011
ACTIFS					
Liquidités et quasi-liquidités	15	102 079	560 583	662 662	568 490
Placements détenus à des fins de transaction	16	-	357 326	357 326	367 168
Contributions à recevoir	17	106 723	8 358	115 081	117 668
À déduire: Provision pour retard des contributions	18	(12 068)	(7 673)	(19 741)	(18 918)
Sommes à recevoir	19	62 518	925	63 443	51 101
Placements disponibles à la vente	16	431 585	-	431 585	326 873
TOTAL DES ACTIFS		**690 837**	**919 519**	**1 610 356**	**1 412 382**
PASSIFS					
Contributions reçues à l'avance	20	21 680	707 922	729 602	723 483
Dépenses non réglées	21	64 709	172 999	237 708	196 171
Comptes créditeurs	22	68 766	-	68 766	39 069
Recettes constatées d'avance	23	75 916	-	75 916	73 440
Plans en faveur du personnel	24	1 213 181	-	1 213 181	906 060
TOTAL DES PASSIFS		**1 444 252**	**880 921**	**2 325 173**	**1 938 223**
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS					
Fonds de roulement	26	25 745	-	25 745	25 654
Compte de réserve spécial	27	17 558	-	17 558	20 043
Compte des dépenses d'équipement	28	11 132	-	11 132	14 475
Compte des dépenses de sécurité	29	8 543	-	8 543	4 646
Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement	30	-	38 598	38 598	43 329
Gains / (Pertes) actuariel(le)s	11	13 479	-	13 479	-
Gains / (Pertes) latent(e)s sur les placements	16	45 493	-	45 493	7 288
Soldes des fonds en fin d'exercice		(875 365)	-	(875 365)	(641 276)
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		**(753 415)**	**38 598**	**(714 817)**	**(525 841)**
TOTAL DES PASSIFS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		**690 837**	**919 519**	**1 610 356**	**1 412 382**

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

État III: Situation de trésorerie

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(en milliers d'USD)

	2012-2013	2010-2011
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent / (Déficit) net des recettes sur les dépenses (État I – Fonds général et fonds apparentés)	9 443	(81 629)
	9 443	(81 629)
(Augmentation) / Diminution des contributions à recevoir	2 587	(20 565)
(Diminution) / Augmentation de la provision pour contributions	823	(942)
(Augmentation) / Diminution des sommes à recevoir	(12 342)	(7 194)
(Diminution) / Augmentation des contributions reçues à l'avance	6119	(62 410)
Augmentation des dépenses non réglées	41 537	40 647
Augmentation / (Diminution) des recettes constatées d'avance	2 476	19 341
Augmentation / (Diminution) des comptes créditeurs	29 697	6 291
Augmentation des plans en faveur du personnel	74 582	123 617
RENTRÉES NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	**154 922**	**17 156**
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Augmentation) / Diminution des placements, à court terme, hors plus-values / (moins-values) latentes	9 842	(288 800)
Augmentation) / Diminution des placements, à long terme, hors plus-values / (moins-values) latentes	(66 506)	(53 927)
RENTRÉES / (SORTIES) NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT	**(56 664)**	**(342 727)**
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement	(4 731)	9 850
Augmentation du fonds de roulement	91	-
Augmentation du compte des dépenses d'équipement	(3 343)	4 282
Augmentation du compte des dépenses de sécurité	3 897	991
RENTRÉES / (SORTIES) NETTES RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**(4 086)**	**15 123**
(DIMINUTION) / AUGMENTATION NETTE DES LIQUIDITÉS	**94 172**	**(310 448)**
LIQUIDITÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	**568 490**	**878 938**
LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	**662 662**	**568 490**

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV: Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 *(en milliers d'USD)*

Chapitre	Budget net 1	Recettes constatées d'avance et réserves reportées du précédent exercice biennal 2	Virements 3	Recettes constatées d'avance reportées sur l'exercice biennal suivant 4	Budget net ajusté	Autres recettes effectives 5	Dépenses effectives 6	Dépenses effectives nettes	Variation des taux de change 7	Dépenses nettes au taux budgétaire 8	Écart entre budget net ajusté et dépenses nettes au taux budgétaire 9
1. A – Intensification durable de la production végétale	60 191	-	-	-	**60 191**	(4 611)	63 057	**58 446**	1 161	**59 607**	**584**
2. B – Accroissement de la production animale durable	37 145	-	(900)	-	**36 245**	(4 036)	38 943	**34 907**	768	**35 675**	**570**
3. C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	67 614	-	(2 500)	-	**65 114**	(5 444)	68 018	**62 574**	1 248	**63 822**	**1 292**
4. D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	33 022	-	(1 000)	-	**32 022**	(5 021)	35 493	**30 472**	664	**31 136**	**886**
5. E – Gestion durable des forêts et des arbres	51 410	-	(1 650)	-	**49 760**	(4 059)	52 320	**48 261**	966	**49 227**	**533**
6. F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	72 250	-	(1 000)	-	**71 250**	(7 810)	75 848	**68 038**	1 352	**69 390**	**1 860**
7. G – Environnement porteur pour les marchés de nature afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	48 223	-	-	-	**48 223**	(4 346)	51 401	**47 055**	939	**47 994**	**229**
8. H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	95 196	-	(2 000)	-	**93 196**	(7 929)	98 302	**90 373**	1 814	**92 187**	**1 009**
9. I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	8 177	-	-	-	**8 177**	(501)	8 409	**7 908**	148	**8 056**	**121**
10. K – Parité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	21 756	-	-	-	**21 756**	(1 321)	20 901	**19 580**	367	**19 947**	**1 809**
11. L – Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	39 885	-	1 400	-	**41 285**	(35 675)	75 723	**40 048**	1 233	**41 281**	**4**
12. X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	207 784	1 500	(700)	-	**208 584**	(32 529)	236 894	**204 365**	4 222	**208 587**	**(3)**
13. Y – Administration efficiente et efficace	95 111	2 488	8 350	-	**105 949**	(50 061)	152 748	**102 687**	3 321	**106 008**	**(59)**
15. T – Programme de coopération technique	116 027	65 460	-	(76 767)	**104 720**	-	103 903	**103 903**	817	**104 720**	**-**
16. O – Imprévus	600	-	-	-	**600**	-	-	**-**	-	**-**	**600**
17. P – Dépenses d'équipement	26 439	8 798	-	-	**35 237**	-	34 529	**34 529**	708	**35 237**	**-**
18. Q – Dépenses de sécurité	24 809	-	-	(3 449)	**21 360**	(2 563)	23 491	**20 928**	432	**21 360**	**-**
TOTAL PARTIEL	**1 005 639**	**78 246**	**-**	**(80 216)**	**1 003 669**	**(165 906)**	**1 139 980**	**974 074**	**20 160**	**994 234**	**9 435**

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

État IV: Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(en milliers d'USD)

Chapitre	Budget net 1	Recettes constatées d'avance et réserves reportées du précédent exercice biennal 2	Virements 3	Recettes constatées d'avance reportées sur l'exercice biennal suivant 4	Budget net ajusté	Autres recettes effectives 5	Dépenses effectives 6	Dépenses effectives nettes	Variation des taux de change 7	Dépenses nettes au taux budgétaire 8	Écart entre budget net ajusté et dépenses nettes au taux budgétaire 9
Transfert au Fonds de péréquation des impôts (chapitre 19)	103 331	-	(103 331)	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes constatées d'avance et réserves	65 460	(65 460)	-	76 767	76 767	-	-	-	-	-	**76 767**
Recettes constatées d'avance du PCT (chapitre 15)											
Compte des dépenses d'équipement (chapitre 17)	14 765	(4 051)	-	-	10 714	-	-	-	-	-	**10 714**
Compte des dépenses de sécurité (chapitre 18)	4 845	-	-	3 449	8 294	-	-	-	-	-	**8 294**
Recettes constatées d'avance du PAI	8 735	(8 735)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**1 202 775**	**-**	**(103 331)**	**-**	**1 099 444**	**(165 906)**	**1 139 980**	**974 074**	**20 160**	**994 234**	**105 210**

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Notes relatives à l'État IV: Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire

[1] L'ouverture de crédits de 1 040,1 millions d'USD initialement approuvée par la Conférence dans sa résolution 5/2011 a été ajustée des économies et des gains d'efficience attendus, soit 34,5 millions d'USD (CL 143/REP, Rapport du Conseil de la FAO, Cent quarante-troisième session, page 5, par. 9b), aboutissant à une ouverture de crédits nette de 1 005,6 millions d'USD, et la répartition a été révisée à partir des Autres ajustements (CL 144/REP, Rapport du Conseil de la FAO, Cent quarante-quatrième session, page 7, par. 28b) et des Changements transformationnels (CL 145/REP, Rapport du Conseil de la FAO, Cent quarante-cinquième session, page 3, par. 13c). La résolution 5/2011 de la Conférence a autorisé l'utilisation de tout solde non dépensé des crédits 2010-2011 pour la mise en œuvre intégrale du PAI, notamment les dépenses d'équipement ponctuelles afférentes au PAI qui devaient être engagées pendant l'exercice budgétaire 2012-2013. En conséquence, le solde non dépensé, d'un montant de 8,7 millions d'USD, a été reporté sur l'exercice suivant (sous l'intitulé Recettes constatées d'avances du PAI); il comprend 0,5 million d'USD correspondant à des dépenses d'équipement ponctuelles prévues dans le PAI (C 2013/5 A, page 10, note 9).

[2] Un solde de 65,5 millions d'USD de crédits ouverts pour 2010-2011 au titre du PCT (au taux de change budgétaire 2010-2011) a été reporté sur l'exercice 2012-2013. La somme de 8,7 millions d'USD, correspondant au solde non dépensé de l'ouverture de crédits 2010-2011, allouée aux investissements ponctuels du PAI prévus en 2012-2013 dans les objectifs fonctionnels X et Y (chapitres 12, 13), et le compte des dépenses d'équipement (chapitre 17) réduisent d'autant le montant du budget 2012-2013 destiné à financer ces coûts. Sur les 14,8 millions d'USD de solde non dépensé sur l'ouverture de crédits 2010-2011 au titre du compte des dépenses d'équipement (chapitre 17), 4,1 millions d'USD ont été reportés pour être utilisés en 2012-2013.

[3] Les virements ont été approuvés par le Comité financier (FC 154/8, Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2012-2013, Cent cinquante-quatrième session). Le Fonds de péréquation des impôts a été créé le 1er janvier 1972. Conformément à la pratique en vigueur depuis 1972-1973, le budget 2012-2013 est présenté en chiffres bruts, en ce sens qu'un crédit au titre du plan d'imposition du personnel est ajouté au budget opérationnel effectif total. Les contributions des États Membres qui n'imposent pas le traitement versé par la FAO à leurs ressortissants ne seront en rien modifiées: en effet, leur quote-part du crédit en question leur est remboursée, puisqu'elle est intégralement déduite de leurs contributions brutes. Les États Membres qui imposent les traitements de leurs ressortissants verront leur quote-part du crédit inscrit au titre du plan d'imposition du personnel réduite du montant estimé nécessaire pour rembourser aux fonctionnaires intéressés l'impôt versé par eux.

[4] Sont reportées sur l'exercice 2014-2015 des crédits ouverts en 2012-2013 au titre du PCT, pour un montant de 76,8 millions d'USD (au taux de change budgétaire), ainsi que 3,4 millions d'USD au titre du compte des dépenses de sécurité (également au taux de change budgétaire). Les différences constatées entre l'État IV et l'État II sur les soldes de clôture du PCT, du compte des dépenses d'équipement et du compte des dépenses de sécurité sont imputables aux variations des taux de change.

[5] Les autres recettes effectives indiquées dans l'État I comprennent les éléments suivants:

	(en milliers d'USD)
Contributions volontaires	111 318
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	660
Activités financées conjointement	35 760
Autres recettes accessoires (hors recettes générées par le Programme monnaies et médailles, 0,5 million d'USD, le Programme du Fonds spécial des produits d'information, 0,3 million d'USD, et le Centre médical, 0,8 million d'USD)	18 168
Total autres recettes effectives	**165 906**

[6] Désigne les montants imputés sur le budget du Programme ordinaire et sur le PCT avant les ouvertures de crédits relatives à l'exercice biennal (respectivement 1 075,4 millions d'USD et 64,5 millions d'USD pour 2012-2013 – voir aussi la note 10). L'Organisation présente le paiement des primes d'assurance maladie des retraités différemment selon qu'il s'agit d'informations financières ou d'informations budgétaires. Pour l'exercice biennal 2012-2013, le montant de 21,1 millions d'USD relatif aux primes d'assurance maladie des retraités figure dans les dépenses sur l'État IV, mais vient en déduction de l'obligation au titre de l'assurance maladie après cessation de service dans l'État II, aux fins d'information financière.

[7] La variation des taux de change correspond à l'ajustement du montant effectif des transactions effectuées en euros consécutif à l'application du taux de change budgétaire au lieu du taux opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de transaction.

[8] Les dépenses nettes au taux budgétaire sont égales aux dépenses effectives nettes corrigées de la variation des taux de change.

[9] Cette colonne donne l'écart entre le budget net ajusté et les dépenses nettes au taux budgétaire. La résolution 7/2013 adoptée par la Conférence autorise le Directeur général à utiliser le solde des crédits ouverts au budget 2012-2013 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel.

Notes relatives aux états financiers

1. L'Organisation

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (l'Organisation) a été créée le 16 octobre 1945. Elle a son siège à Rome, en Italie. Elle a pour objet d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim.

Le Programme de travail de l'Organisation est approuvé par la Conférence des États Membres. Les crédits budgétaires votés sont financés par des contributions annuelles des États Membres et Membres associés établies par la Conférence. Les crédits non utilisés à l'expiration de l'exercice financier sont annulés, à l'exception de ceux votés pour le Programme de coopération technique (PCT), qui couvriront les dépenses pendant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés, et les crédits ouverts au titre des chapitres 17 et 18, qui sont virés respectivement au compte des dépenses d'équipement et au compte des dépenses de sécurité afin d'être utilisés lors d'exercices financiers ultérieurs.

Le Directeur général peut accepter des contributions volontaires à des fins spéciales, qui soient compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation, et des fonds fiduciaires et des fonds spéciaux peuvent être constitués pour les gérer. En outre, l'Organisation reçoit des fonds au titre d'un arrangement interorganisations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour participer en tant qu'agent d'exécution à des projets de coopération technique du PNUD ou faire fonction d'agent d'exécution pour des projets financés par le PNUD exécutés par d'autres agents. Les contributions volontaires et les fonds reçus comprennent des sommes servant à rembourser certaines dépenses liées à la fourniture de services techniques, de services de gestion et de services administratifs (dépenses d'appui) qui font nécessairement partie des projets hors budget.

En accord avec les principales agences multilatérales de financement de l'agriculture, l'Organisation fournit à des pays des services de soutien à l'investissement dans le cadre de missions financées conjointement, services dont le coût lui est remboursé sur une base convenue de partage des coûts.

2. Résumé des principes comptables essentiels

Exercice

L'exercice comptable porte sur deux années civiles consécutives.

Méthode de préparation

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS), qui sont appliquées de manière systématique, sauf si l'adoption d'une autre procédure comptable est exigée par une résolution des organes directeurs de l'Organisation ou par les UNSAS, ou si le changement améliore la présentation des états financiers.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées à la date de leur exigibilité, à l'exception des contributions volontaires, des fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations et des activités cofinancées, qui sont comptabilisés proportionnellement au degré d'achèvement d'une activité d'un projet, tel que mesuré en termes de dépenses.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées à la date de leur engagement.

Équipement, mobilier, véhicules, logiciels et autres biens

Le coût de l'équipement, du mobilier, des véhicules, des logiciels et autres biens est comptabilisé dans les dépenses de l'année de l'achat.

Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis (USD), monnaie fonctionnelle de l'Organisation.

Devises

Au 31 décembre 2013, tous les avoirs et engagements libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en USD au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de présentation des états financiers. Les différences de change sont comptabilisées en recettes et dépenses, puis virées au compte de réserve spécial. Les recettes et dépenses libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en USD au taux de change opérationnel des Nations Unies, qui correspond approximativement au taux effectif du marché à la date des transactions considérées.

Liquidités et quasi-liquidités

Les liquidités et quasi-liquidités comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires pour lesquels il n'existe pas de droit de compensation sont comptabilisés à la rubrique Autres passifs courants, dans l'état de la situation financière.

Placements

Classification

L'Organisation classe ses placements en deux catégories: ceux détenus à des fins de transaction et ceux disponibles à la vente.

i) Placements détenus à des fins de transaction

Les placements détenus à des fins de transaction sont acquis dans le but principal d'être cédés à court terme. Ils sont classés dans les actifs courants.

ii) Placements disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont des actifs qui ne sont pas considérés comme détenus à des fins de transaction ou des actifs que l'Organisation n'a pas la possibilité ni l'intention de conserver jusqu'à leur échéance. Ceux qui sont disponibles pour financer les opérations en cours sont classés dans les actifs courants quelle que soit

la date de leur échéance. Ceux qui sont affectés au financement des prestations après la cessation de service sont classés dans les actifs non courants.

Traitement comptable des placements

L'achat et la vente d'un placement sont comptabilisés à la date de transaction, qui est la date à laquelle l'Organisation conclut l'accord juridiquement contraignant scellant l'achat ou la vente dudit placement. Initialement, les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Leur valeur comptable est ensuite ajustée périodiquement pour refléter la valeur de marché courante. Les gains et les pertes découlant des variations de la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés directement en recettes/dépenses de l'exercice dans lequel ils sont constatés. Les variations de la valeur de marché des placements disponibles à la vente sont comptabilisées comme des gains/(pertes) latent(e)s et figurent dans une rubrique distincte de l'État des actifs, des passifs, des réserves et des soldes des fonds. Lorsque des placements disponibles à la vente sont ensuite vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de la valeur de marché précédemment constatés dans le compte gains/(pertes) latent(e)s est comptabilisé en recettes/dépenses.

Les intérêts des placements à revenu fixe disponibles à la vente et les dividendes des titres disponibles à la vente sont comptabilisés en recettes/dépenses, respectivement, sur la période durant laquelle ils sont versés et lorsque le droit de percevoir le paiement du dividende est établi.

La juste valeur de tous les placements est fondée sur les prix des marchés financiers actifs.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Leur valeur comptable est ajustée périodiquement pour refléter la valeur de marché courante. Les gains et les pertes découlant des variations de cette valeur de marché sont comptabilisés directement en recettes/dépenses.

Provisions

La politique adoptée par l'Organisation pour se prémunir contre les recouvrements tardifs est de constituer des provisions couvrant toutes les contributions que les anciens États Membres n'ont pas versées et toutes les contributions restant à percevoir sous la forme de contrepartie en espèces des gouvernements.

La politique adoptée par l'Organisation pour se prémunir contre le recouvrement tardif des sommes à recevoir d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations consiste à examiner chaque créance individuellement afin de déterminer la probabilité qu'elle soit honorée.

La politique adoptée par l'Organisation pour se prémunir contre les créances irrécouvrables des fonds fiduciaires consiste à examiner les sommes à recevoir individuellement afin d'en déterminer la probabilité de recouvrement. L'Organisation analyse avec soin les motifs des déficits de trésorerie des projets et étudie l'incidence des accords avec chacun des donateurs afin d'évaluer la probabilité de collecter les fonds manquants et le niveau de provision requis.

Plans en faveur du personnel

Durant l'exercice biennal 2012-2013, l'Organisation a modifié la convention comptable applicable aux gains et pertes actuariels, passant de la méthode dite du «corridor» (ou du «couloir») à celle de la comptabilisation des réserves, car cette dernière est compatible avec les normes IPSAS et donne la valeur complète des coûts liés aux plans. Cela s'est traduit par l'inscription dans les comptes de l'intégralité des pertes actuarielles non comptabilisées au

31 décembre 2011 (246,0 millions d'USD), qui apparaissent désormais dans les Réserves et soldes des fonds.

Les taux de dépenses et les obligations sont établis au moyen d'une évaluation actuarielle. D'après la dernière évaluation actuarielle, qui remonte au 31 décembre 2013, l'Organisation a comptabilisé 100 pour cent des obligations actuarielles contractées au titre de ses plans en faveur du personnel. Les variations de ces obligations reflètent l'évolution des coûts des services courants et des charges d'intérêts, définis par les évaluations actuarielles, ainsi que les ajustements à la hausse ou à la baisse dictés par la modification des hypothèses actuarielles et/ou par l'expérience.

Les coûts des services courants sont enregistrés en dépenses sur la base du fait générateur.

Procédure d'arrondissement

Les états financiers sont établis en milliers de dollars des États-Unis.

Politique de consolidation

i) Programme de travail de la FAO

Les états financiers consolidés sont présentés par segments: a) Fonds général et fonds apparentés, b) Fonds fiduciaires et fonds du PNUD.

ii) Mutuelle de crédit de la FAO

La résolution 37/75 de la Conférence stipule que la Mutuelle de crédit est partie intégrante de la FAO et prévoit ce qui suit: a) les fonds et les actifs nets de la Mutuelle de crédit sont placés dans un compte spécial, administré indépendamment de tous les fonds et actifs administrés par la FAO; b) toutes les dépenses de fonctionnement de la Mutuelle de crédit et toutes les obligations financières résultant de ses activités sont imputables sur les fonds et actifs de la Mutuelle; c) les statuts de la Mutuelle de crédit comprennent des clauses de sauvegarde de la situation de l'Organisation. Ces principes ont été dûment intégrés aux statuts de la Mutuelle de crédit. Les états financiers vérifiés de la Mutuelle de crédit ne sont pas consolidés, mais présentés séparément au Comité financier.

iii) Groupement d'achats de la FAO

Les activités et les fonds relatifs au Groupement d'achat sont définis à l'article XIII, section 27, de l'Accord de Siège, qui reconnaît aux fonctionnaires le droit d'importer i) en franchise et sans être soumis aux prohibitions et restrictions sur l'importation et ii) par l'intermédiaire de la FAO, des quantités raisonnables, fixées conformément à une procédure à établir entre le Gouvernement et la FAO, de denrées alimentaires et autres articles destinés à leur usage et à leur consommation personnelle, et non à faire l'objet de dons ou de commerce. Les états financiers vérifiés du Groupement d'achats ne sont pas consolidés, mais sont soumis séparément au Comité financier.

3. Contributions des Membres

		2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Contributions au Programme ordinaire		989 589	998 040
À ajouter:	Cotisation d'assurance maladie après cessation de service	14 100	14 100
À déduire:	Fonds de péréquation des impôts	(8 500)	(7 800)
Total des contributions des États Membres		**995 189**	**1 004 340**

La résolution 5/2011 adoptée par la Conférence a approuvé l'ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD à l'appui du Programme de travail tel que proposé par le Directeur général pour 2012-2013. Ces crédits budgétaires, auxquels s'ajoutait un montant de 14,1 millions d'USD destiné à financer l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service et desquels se déduisait le montant estimé des Recettes accessoires (5,0 millions d'USD), ont été inscrits au budget comme devant être couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 1 014,7 millions d'USD. Le total des contributions a donné lieu à la mise en recouvrement fractionnée de 496 millions d'USD et de 381,4 millions d'EUR (équivalant à 518,7 millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1,36 USD pour 1 EUR). La différence entre les contributions effectivement mises en recouvrement, soit 995,2 millions d'USD et les montants approuvés par la résolution de la Conférence, soit 1 014,7 millions d'USD, s'explique par l'écart entre le taux de change opérationnel moyen des Nations Unies, qui était de 1,31 USD / 1 EUR au moment de la mise en recouvrement des 381,4 millions d'EUR, et le taux de change établi pour le budget.

Le principe d'une mise en recouvrement fractionnée des contributions a été approuvé par la Conférence dans sa résolution 11/2003 et a été appliqué pour la première fois aux contributions des États Membres durant l'exercice 2004-2005. Sur la base du total des contributions exprimées en USD, tel qu'indiqué dans l'État 1, environ 50 pour cent des contributions ont été recouvrées en USD et 50 pour cent en EUR en 2012-2013 (contre 43 et 57 pour cent, respectivement, en 2010-2011).

4. Contributions volontaires

		2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
a)	**Fonds général et fonds apparentés**		
	Dépenses d'appui	111 318	108 067
b)	**Fonds fiduciaires et fonds du PNUD**		
	Pays donateurs	905 093	1 180 927
	Institutions donatrices	249 801	268 837
	Projets multidonateurs	204 113	169 500
		1 359 007	1 619 264
Total des contributions volontaires		**1 470 325**	**1 727 331**

Les dépenses d'appui du Fonds général et des fonds apparentés correspondent aux services d'appui fournis aux projets des fonds fiduciaires et du PNUD par le Programme ordinaire.

5. Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations

		2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
a)	***Fonds général et fonds apparentés***		
	Dépenses d'appui	660	1 249
b)	***Fonds fiduciaires et fonds du PNUD***		
	Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	5 935	12 912
Total des fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations		**6 595**	**14 161**

6. Activités financées conjointement

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Programme de coopération FAO/Banque mondiale	27 415	27 141
Fonds international de développement agricole	4 189	7 539
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	2 583	2 044
Autres	1 573	1 330
Total des activités financées conjointement	**35 760**	**38 054**

Les montants comptabilisés dans la rubrique Autres ci-dessus, comprennent les résultats d'activités financées conjointement avec la Banque africaine de développement et avec la Banque asiatique de développement.

7. Recettes accessoires

		2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
a)	**Fonds général et fonds apparentés**		
	Intérêts bancaires et intérêts sur dépôts à terme	1 182	2 018
	Pertes sur les placements détenus à des fins de transaction	(1 325)	(1 164)
	Extinction des obligations accumulées	11 518	7 878
	Frais de banque	(3 091)	(3 460)
	Intérêts bancaires payés	(4)	(8)
	Autres	2 777	1 507
		11 057	**6 771**
b)	**Fonds fiduciaires et fonds du PNUD**		
	Virements d'intérêts aux donateurs	1 531	2 344
Total des recettes accessoires		**12 588**	**9 115**

8. Produits des placements disponibles à la vente

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Gains / (Pertes) sur les placements disponibles à la vente	**52 868**	**38 934**

Le rendement net du portefeuille des placements disponibles à la vente représente le revenu des placements, augmenté ou diminué respectivement des plus-values et moins-values réalisées par rapport à la valeur de marché au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Le portefeuille des placements disponibles à la vente est constitué par les avoirs mis en réserve sur plusieurs décennies pour financer la part des obligations relatives au personnel qui incombe à l'organisation. Selon les directives actuelles en matière de placements à long terme, le portefeuille est constitué approximativement de 50 pour cent d'actions et de 50 pour cent d'actifs à revenu fixe. La portion à revenu fixe est libellée en EUR tandis que les actions sont en USD.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le rendement du portefeuille de placements disponibles à la vente a généré un gain net de 52,9 millions d'USD (38,9 millions d'USD en 2010-2011), en raison de conditions de marché favorables; ce gain comprend 15,5 millions d'USD d'intérêts perçus (14,3 millions d'USD en 2010-2011) et 41,2 millions d'USD de plus-values réalisées nettes (27,3 millions d'USD en 2010-2011), desquels il faut déduire 3,8 millions d'USD de frais de gestion (2,7 millions d'USD en 2010-11) versés aux gestionnaires des portefeuilles de l'Organisation.

9. Autres recettes accessoires nettes

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	1 609	1 579
Recettes du Programme monnaies et médailles	458	683
Fonds spécial des produits d'information	344	328
Autres recettes	17 346	14 906
Total des autres recettes accessoires nettes	**19 757**	**17 496**

Les recettes correspondant aux contributions de contrepartie versées en espèces par les gouvernements locaux pour couvrir le coût de fonctionnement des bureaux de la FAO implantés dans leurs pays respectifs sont présentés à la rubrique Autres recettes accessoires nettes, de même que les recettes de la vente d'articles (pièces de monnaie, médailles et articles cadeaux) du Programme monnaies et médailles; celles de la vente des produits du Fonds spécial des produits d'information; et les contributions extrabudgétaires versées ponctuellement pour appuyer directement ou rembourser des activités normatives financées par le Programme ordinaire.

La rubrique Autres recettes correspond principalement au remboursement à l'Organisation de dépenses effectuées pour le compte de tiers, notamment d'autres organisations internationales auxquelles des services sont fournis dans divers domaines: médical, sécurité sociale, juridique et administratif.

10. Dépenses

		2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
a)	**Fonds général et fonds apparentés:**		
	Rémunération du personnel	661 458	653 458
	Autres dépenses de personnel	129 406	127 960
	Voyages officiels	100 724	85 310
	Dépenses générales de fonctionnement	77 124	67 641
	Achat d'équipements non durables et durables	50 859	52 042
	Formation	15 266	15 105
	Contrats	62 024	75 967
	Divers	23 101	26 902
		1 119 962	**1 104 385**
b)	**Fonds fiduciaires et fonds du PNUD**		
	Rémunération du personnel	226 549	246 051
	Autres dépenses de personnel	229 714	216 526
	Voyages officiels	128 770	136 364
	Dépenses générales de fonctionnement	59 087	74 572
	Achat d'équipements non durables et durables	336 619	522 084
	Formation	58 301	70 022
	Contrats	317 232	357 539
	Divers	8 670	9 018
		1 364 942	**1 632 176**
Total des dépenses		**2 484 904**	**2 736 561**

Les dépenses au titre du Programme ordinaire comprennent 35,0 millions d'USD de dépenses imputées sur les crédits ouverts au titre du PCT pour 2012-2013 (contre 41,9 millions d'USD en 2010-2011 sur les crédits du PCT pour 2010-2011); 64,7 millions d'USD de dépenses imputées sur les crédits ouverts au titre du PCT pour 2010-2011 (contre 54,0 millions d'USD en 2010-2011 sur les crédits du PCT pour 2008-2009); 34,5 millions d'USD de dépenses d'équipement (contre 20,2 millions d'USD en 2010-2011); 20,9 millions d'USD de dépenses de sécurité (contre 23,9 millions d'USD en 2010-2011). Sont exclues des dépenses du Programme ordinaire, 21,1 millions d'USD (contre 21,7 millions d'USD en 2010-2011) de dépenses relatives à l'assurance maladie après cessation de service, qui figurent en dépenses dans l'État IV, mais viennent en déduction des obligations au titre de l'AMACS dans l'État II, aux fins d'information financière (voir aussi l'État IV).

11. Gains / (Pertes) actuariel(le)s

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Plan d'assurance maladie après cessation de service	-	31 748
Fonds d'indemnisation du personnel	1 097	2 499
Fonds des indemnités de départ	-	7 192
Caisse des indemnités pour cessation de service	-	(1 046)
Total des pertes actuarielles	**1 097**	**40 393**

Avant le 1er janvier 2012, l'Organisation avait recours à la méthode dite du «corridor» (ou du «couloir») pour constater les pertes et gains actuariels. Selon cette méthode, les pertes et gains actuariels qui excédaient 10 pour cent de la valeur de l'engagement actuariel étaient étalés sur la durée d'activité moyenne résiduelle des bénéficiaires, comprise, d'après les estimations, entre 9,4 et 11,4 ans.

Au 1er janvier 2012, l'Organisation a adopté en remplacement la méthode de la comptabilisation des réserves, selon laquelle les pertes et gains actuariels sont enregistrés immédiatement et en totalité dans les fonds propres. Le montant total des pertes actuarielles non constatées au 1er janvier 2012 et qui ont été immédiatement comptabilisées en raison du changement de méthode comptable s'élevait à 246 millions d'USD.

Durant l'exercice biennal arrêté au 31 décembre 2013, les pertes actuarielles liées au Fonds d'indemnisation du personnel, d'un montant de 1,1 million d'USD, ont été directement passées en charge et présentées dans l'État I, car ce fonds est considéré comme un autre régime de prestations de longue durée, ce qui fait que les pertes et gains actuariels y afférents ne sont pas inscrits dans les fonds propres. Des gains actuariels supplémentaires pour un montant de 13,5 millions d'USD ont été comptabilisés dans les fonds propres, comme indiqué ci-après.

	2012-2013 (en milliers d'USD)
Plan d'assurance maladie après cessation de service	27 422
Fonds des indemnités de départ	(5 439)
Caisse des indemnités pour cessation de service	(8 504)
Total de l'augmentation des gains actuariels enregistrés dans les fonds propres	**13 479**

12. Charges d'intérêts liées aux plans en faveur du personnel

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Plan d'assurance maladie après cessation de service	82 409	98 153
Fonds d'indemnisation du personnel	1 526	1 948
Fonds des indemnités de départ	4 856	6 063
Caisse des indemnités pour cessation de service	5 846	8 789
Total des charges d'intérêts liées aux plans en faveur du personnel	**94 637**	**114 953**

Les 94,6 millions d'USD de charges d'intérêts représentent l'augmentation de la valeur actuelle de l'ensemble des obligations constatées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

13. Gains sur les obligations relatives au personnel pour les périodes de service antérieures

Au cours de l'année 2013, l'Organisation a apporté des changements aux modalités et conditions du régime des indemnités pour cessation de service. Ces changements portaient sur le calcul du paiement dû à la cessation de service pour le personnel appartenant à la catégorie des services généraux au Siège, et prenaient effet au 1er mars 2014.

La prise en compte de cette modification dans l'évaluation actuarielle des obligations s'est traduite par un gain exceptionnel de 4,5 millions d'USD, qui a été passé en recettes et est donc présenté dans l'État I.

14. Provision pour contributions à recevoir et autres actifs

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Sommes à recevoir	526	(592)
Encaisse et banque	(134)	-
Contributions en espèces des gouvernements	197	302
Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	(1 384)	594
Total des diminutions / (augmentations) des provisions pour contributions à recevoir et autres actifs	**(795)**	**304**

15. Liquidités et quasi-liquidités

Aux 31 décembre 2013 et 2011, les liquidités et quasi-liquidités comprenaient les éléments suivants:

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
a) **Fonds général et fonds apparentés**		
Comptes bancaires à vue et placements sur le marché monétaire	102 079	61 376
	102 079	**61 376**
b) **Fonds fiduciaires et fonds du PNUD**		
Comptes bancaires à vue et placements sur le marché monétaire	14 656	192 940
Dépôts à court terme	530 000	300 003
Quasi-liquidités détenues par les gestionnaires de placements	15 927	14 171
	560 583	**507 114**
Total des liquidités et quasi-liquidités	**662 662**	**568 490**

Du fait de la disponibilité immédiate ou à court terme des liquidités et quasi-liquidités, il n'y a pas de taux d'intérêt ni de risque de crédit importants associés à ces soldes.

Sur le montant total des liquidités et quasi-liquidités détenues au 31 décembre 2013, 102,1 millions d'USD peuvent être utilisés par l'Organisation pour les dépenses générales (contre 61,3 millions d'USD en 2010-2011), 38,6 millions d'USD ne peuvent être utilisés que pour des situations d'urgence particulières prévues par le Fonds spécial pour les activités

d'urgence et de relèvement (contre 43,3 millions d'USD en 2010-2011) et 522,0 millions d'USD ne peuvent l'être qu'aux fins indiquées dans les accords de fonds fiduciaires connexes (contre 463,8 millions d'USD en 2010-2011). Sur le montant total des liquidités et quasi-liquidités, un montant de 0,3 million d'USD est détenu en monnaies qui ne sont pas immédiatement convertibles en d'autres monnaies. Ces soldes sont conservés pour répondre aux obligations liées aux activités et aux projets que l'Organisation mène dans les divers pays où elle est présente.

16. Placements et instruments financiers dérivés

Gestion des risques financiers

En raison du volume important des activités commerciales de la FAO qui sont réalisées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis, l'Organisation est exposée au risque de change, lequel pourrait avoir une incidence sur sa situation financière et ses résultats. Son portefeuille de placements l'expose également à ce risque et à d'autres, liés aux taux d'intérêt, au crédit et au cours des actions. La gestion des risques financiers de l'Organisation est assurée par une fonction de trésorerie centrale qui applique les directives élaborées par le Comité des placements de la FAO et les recommandations de la Banque mondiale. L'Organisation gère les risques associés à son portefeuille en communiquant des directives strictes à chacun de ses gestionnaires de placements, puis en veillant à ce qu'ils les respectent scrupuleusement. Ces directives indiquent notamment les limites que les gestionnaires doivent respecter concernant leur degré d'exposition aux monnaies autres que le dollar des États-Unis, leur exposition à un seul émetteur de titres de créances ou d'actions, et le niveau de placement autorisé dans des instruments financiers dérivés.

Placements

Aux 31 décembre 2013 et 2011, tous les placements détenus par l'Organisation à des fins de transaction étaient classés dans les placements à court terme, car gérés pour préserver le capital et dégager des gains. En outre, ces placements sont généralement disponibles et doivent être utilisés pour financer les opérations courantes. Tous les placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur. Les pertes et profits latents sur ce type de placements sont comptabilisés en recettes/dépenses. Aux 31 décembre 2013 et 2011, la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction, par catégorie, était la suivante:

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Fonds fiduciaires et fonds du PNUD		
Placements détenus à des fins de transaction		
Obligations d'État	313 974	306 115
Obligations de collectivité territoriale	11 000	-
Obligations d'entreprise	16 573	6 497
Titres à revenu fixe garanti	4 002	41 599
Créances hypothécaires titrisées	11 777	12 957
Total des placements détenus à des fins de transaction	**357 326**	**367 168**

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, les cessions nettes de placements détenus à des fins de transaction s'élevaient à 11,47 millions d'USD. En outre, l'Organisation a constaté en recettes/dépenses une moins-value réalisée d'un montant de 5,3 millions d'USD et une plus-value latente de 0,4 million d'USD sur le portefeuille de placements détenus à des fins de transaction. L'Organisation a comptabilisé 8,0 millions d'USD d'intérêts perçus et 1,4 million d'USD de frais liés à ce même portefeuille pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

Les autres placements détenus par l'Organisation ont été classés comme disponibles à la vente car ils ne sont pas considérés comme des actifs de transaction et ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à échéance. Tous les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values et moins-values latentes constatées sur ce type de placements figurent dans l'État des actifs, des passifs, des réserves et des soldes des fonds. Les placements disponibles à la vente n'ont pas pour but de financer les opérations courantes de l'Organisation; ils sont plutôt réservés au financement des prestations après la cessation de services. Malgré cela, ces placements ne sont pas soumis à des restrictions juridiques distinctes et ne sont pas comptabilisés comme des «actifs du régime» tels que définis par la norme IPSAS 25, *Avantages du personnel*. Aux 31 décembre 2013 et 2011, le coût, les plus-values ou moins-values latentes et la juste valeur des placements disponibles à la vente, par catégories de placements, étaient les suivants:

	2012-2013 (en milliers d'USD)		
	Coût	Gains/(pertes) latent(e)s	Juste valeur
Placements disponibles à la vente:			
Obligations	204 233	(3 141)	**201 092**
Actions	167 924	53 899	**221 823**
Autres	7 759	912	**8 671**
Total des placements disponibles à la vente	**379 916**	**51 670**	**431 586**

	2010-2011 (en milliers d'USD)		
	Coût	Gains/(pertes) latent(e)s	Juste valeur
Placements disponibles à la vente:			
Obligations d'État	150 644	4 807	**155 451**
Actions	164 091	6 554	**170 645**
Autres	4 850	(4 073)	**777**
Total des placements disponibles à la vente	**319 585**	**7 288**	**326 873**

Les gains latents nets de 51,7 millions d'USD constatés au 31 décembre 2013 sont dus essentiellement à la hausse générale des marchés d'actions; la performance légèrement en retrait des placements à revenu fixe n'a pas complètement effacé ces bons résultats. La variation du taux de change EUR/USD n'a eu qu'une influence marginale sur la performance des placements durant l'exercice biennal 2012-2013.

Le gain latent net constaté sur cet exercice comprend 6,2 millions d'USD de gains de change latents sur les portefeuilles de titres de créance, gains comptabilisés en recettes/dépenses et présentés dans l'État I, soit une valeur nette de 45,5 millions d'USD en fonds propres.

Le gain latent net de 7,3 millions d'USD constaté au 31 décembre 2011 résulte principalement de la hausse des placements en actions et de la très bonne performance du portefeuille de placements à revenu fixe, lequel est lié à l'inflation. Ces excellents résultats ont été en partie minorés par le recul de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.

Les principaux mouvements des placements disponibles à la vente, évalués à leur juste valeur, sont les suivants:

				En millions d'USD			
	2012-2013	Achats	Frais de	Intérêts	Gains (pertes)		2012-2013
	Ouverture		gestion	perçus	Constaté(e)s	Latent(e)s	Clôture
Placements disponibles à la vente	**326,9**	13,7	(3,8)	15,4	41,2	38,2	**431,6**

				En millions d'USD			
	2010-2011	Achats	Frais de	Intérêts	Gains (pertes)		2010-2011
	Ouverture		gestion	perçus	Constaté(e)s	Latent(e)s	Clôture
Placements disponibles à la vente	**292,5**	13,5	(2,7)	15,9	27,3	(19,6)	**326,9**

Par ses résolutions 10/99 et 10/2001, la Conférence a approuvé, notamment, que i) tout produit des placements détenus au titre du Régime des indemnités pour cessation de service et du Plan d'indemnisation du personnel serait employé comme prévu initialement pour garantir que des fonds suffisants soient disponibles pour financer les obligations respectives, ii) au cas où le produit excéderait les besoins de ces fonds, l'excédent devrait, en principe, être mis en réserve pour couvrir d'abord l'obligation au titre de l'assurance maladie après cessation de service, puis les indemnités de départ.

Instruments financiers dérivés

L'Organisation ajoute des instruments financiers dérivés à son portefeuille de placements pour y atténuer le risque de change et, dans une certaine mesure, obtenir un rendement intéressant. Elle recourt donc, pour atténuer ce risque, à des contrats à terme, des options et des swaps. Au 31 décembre 2013, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à long terme étaient des contrats à terme sur des titres à revenu fixe. Les risques correspondants étaient considérés comme négligeables.

17. Contributions à recevoir

		2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
a)	**Fonds général et fonds apparentés**		
	Contributions des Membres	100 899	103 987
	Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	3 487	4 049
	Fonds de roulement	48	51
	Compte de réserve spécial	2 289	2 289
		106 723	**110 376**
b)	**Fonds fiduciaires et fonds du PNUD**		
	Contributions volontaires	4 831	4 251
	Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	3 527	3 041
		8 358	**7 292**
Total des contributions à recevoir		**115 081**	**117 668**

18. Provisions pour retard des contributions

a) **Fonds général et fonds apparentés:**	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Solde d'ouverture aux 1er janvier 2012 et 2010	**12 630**	**12 978**
Diminution des provisions pour retard des contributions:		
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	(562)	(348)
Diminution nette de la provision pour contributions	**(562)**	**(348)**
Solde de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**12 068**	**12 630**
Dont provision pour:		
Contributions des États Membres	8 405	8 405
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	3 487	4 049
Contributions au Compte de réserve spécial	151	151
Contributions au fonds de roulement	25	25
Solde de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**12 068**	**12 630**
b) **Fonds fiduciaires et fonds du PNUD:**		
Solde d'ouverture aux 1er janvier 2012 et 2010	**6 288**	**6 883**
(Diminution) / Augmentation de la provision pour contributions	1 385	(595)
Solde de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**7 673**	**6 288**
Total des soldes de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**19 741**	**18 918**

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2011, les provisions pour contributions des États Membres, contributions au Compte de réserve spécial et contributions au fonds de roulement concernaient uniquement un ancien État Membre (l'ex-Yougoslavie). Sur les deux exercices, la diminution de la provision pour contributions de contrepartie en espèces des gouvernements reflète la diminution nette de l'encours brut des contributions à recevoir qui lui est associé (voir la note 17).

19. Sommes à recevoir

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
a) **Fonds général et fonds apparentés:**		
Sommes à recevoir, avances et versements anticipés	51 251	34 494
Autres organisations faisant partie ou non du système des Nations Unies	9 633	12 571
Intérêts courus et autres	3 120	6 417
	64 004	**53 482**
À déduire: Provision pour créances douteuses	(1 486)	(2 381)
	62 518	**51 101**
b) **Fonds fiduciaires et fonds du PNUD:**		
Intérêts courus et autres	**925**	**-**
Total des sommes à recevoir	**63 443**	**51 101**

Les sommes à recevoir, avances et versements anticipés au 31 décembre 2013 comprennent 15,6 millions d'USD d'avances accordées aux membres du personnel sur leurs droits acquis à indemnités de départ et à indemnités pour cessation de service (contre 7,5 millions d'USD en 2010-2011). Ces sommes seront déduites des prestations finalement versées à chaque membre du personnel à la cessation de service (voir la note 24 pour plus d'informations). Les intérêts courus et autres correspondent aux recettes acquises sur les liquidités et quasi-liquidités et sur tous les portefeuilles de placements, ainsi que sur le Programme de soutien à l'investissement qui fait partie des activités financées conjointement.

Les sommes à recevoir sont présentées déduction faite de la provision pour créances douteuses de façon à ramener les soldes à leur valeur nette réalisable prévue.

20. Contributions reçues à l'avance

		2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
a)	**Fonds général et fonds apparentés:**		
	Contributions des Membres	21 680	17 570
b)	**Fonds fiduciaires et fonds du PNUD:**		
	Contributions volontaires	707 922	705 913
Total des contributions reçues à l'avance		**729 602**	**723 483**

Les contributions reçues à l'avance au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD constituent la partie des contributions volontaires reçues de divers donateurs qui n'a pas encore été utilisée pour la mise en œuvre des projets auxquels ces contributions sont destinées. Les recettes au titre des projets des fonds fiduciaires et du PNUD sont comptabilisées au moment où la dépense est engagée et viennent diminuer le solde des contributions reçues à l'avance d'un montant correspondant. Conformément aux accords passés avec les donateurs, tout montant non dépensé est remis à la disposition de ceux-ci.

Les contributions reçues à l'avance sont conservées sous forme de placements à vue et à court terme et les intérêts perçus sur ces soldes sont virés aux comptes des donateurs des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD.

Les intérêts créditeurs perçus en raison du placement de contributions volontaires sur des dépôts à vue et à court terme, puis virés aux comptes des donateurs des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD mentionnés ci-dessus se sont élevés à 1,5 millions d'USD (contre 2,3 millions d'USD en 2010-2011).

21. Dépenses non réglées

Les dépenses non réglées représentent les sommes engagées en prévision de dépenses de personnel, de contrats ou de commandes en cours, au Siège et pour les opérations menées dans le monde, au 31 décembre 2013.

22. Comptes créditeurs

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Décaissements sur le terrain	3 323	953
Régimes d'assurance médicale et de pension	4 559	4 349
Comptes fiduciaires du personnel	31 189	25 422
Créditeurs divers	29 695	8 345
Total des comptes créditeurs	**68 766**	**39 069**

Les comptes fiduciaires du personnel représentent des fonds nécessaires au fonctionnement du système d'affiliation du personnel au régime de prestations médicales et au régime d'assurance. Ces fonds sont utilisés à des fins telles que le règlement des demandes de remboursement reçues après l'expiration des contrats médicaux et d'assurance.

23. Recettes constatées d'avance

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Programme de coopération technique	75 916	64 705
Plan d'action immédiate	-	8 735
Total des recettes constatées d'avance	**75 916**	**73 440**
Solde d'ouverture relatif au PCT aux 1er janvier 2012 et 2010	**64 705**	**54 099**
À ajouter: Contribution du Programme ordinaire 2012-2013 (2010-2011) liée aux crédits ouverts pour le Programme de coopération technique	110 874	106 563
À déduire: Virements aux recettes correspondant aux dépenses imputables:		
i) aux crédits du PCT 2010-2011 (2008-2009)	(64 540)	(54 010)
ii) aux crédits du PCT 2012-2013 (2010-2011)	(34 958)	(41 858)
Augmentation / (Diminution) nette des recettes constatées d'avance sur l'exercice biennal	**11 376**	**10 695**
iii) aux crédits du PCT 2010-2011 inscrits en recettes accessoires	(165)	(89)
Solde de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**75 916**	**64 705**
Solde d'ouverture relatif au PAI aux 1er janvier 2012 et 2010	**8 735**	**-**
À ajouter: Virements au PAI à partir d'autres chapitres du budget	-	8 735
À déduire: Virements au compte des dépenses d'équipement (chapitre 17)	(4 747)	-
À déduire: Virements aux recettes correspondant aux dépenses supportées	(3 988)	-
Solde de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**-**	**8 735**
Total des recettes constatées d'avance aux 31 décembre 2013 et 2011	**75 916**	**73 440**

Variation des recettes constatées d'avances	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Programme de coopération technique	(11 376)	(10 695)
Plan d'action immédiate	8 735	(8 735)
Total des variations des recettes constatées d'avance de l'exercice biennal	**(2 641)**	**(19 430)**

Le Programme de coopération technique (PCT) a été lancé en 1976 afin de faciliter l'accès des pays membres aux compétences spécialisées de la FAO lorsqu'ils ont à résoudre des problèmes urgents de développement dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts, et à affronter les problèmes connexes liés au développement rural et aux aspects socioéconomiques.

Le PCT est une activité du Programme ordinaire financée par les contributions des États Membres. Les ouvertures de crédits sont disponibles pendant deux exercices biennaux. La

part des crédits non engagés lors du premier exercice biennal est comptabilisée en recettes constatées d'avance et peut être reportée pour être intégralement utilisée pendant l'exercice biennal suivant. Les recettes constatées d'avance, telles qu'elles apparaissent dans l'État II, représente la différence entre le montant total de l'ouverture de crédits indiquée dans le Programme de travail et budget et les dépenses effectivement engagées. L'ouverture de crédits et les dépenses du PCT sont données nettes des dépenses d'administration du Programme.

Le montant de 64,5 millions d'USD de dépenses imputables aux crédits du PCT 2010-2011 comprend le virement de 6,4 millions d'USD de dépenses sur des projets, initialement financées à partir de crédits 2012-2013, puis réaffectées en vertu de la procédure du flux-retour approuvée par les organes directeurs.

Le solde non dépensé des crédits 2010-2011, reporté en tant que recettes constatées d'avance à fin 2011 en vue d'une mise en œuvre intégrale du Plan d'action immédiate (PAI), a été entièrement utilisé durant l'exercice biennal 2012-2013 pour financer des dépenses d'équipement du PAI rattachées aux objectifs fonctionnels X et Y (chapitres 12 et 13) et au Compte de dépenses d'équipement (chapitre 17).

24. Plans en faveur du personnel

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Fonds d'indemnisation du personnel	18 494	19 039
Caisse des indemnités pour cessation de service	85 022	86 705
Fonds des indemnités de départ	72 238	67 328
Plan d'assurance maladie après cessation de service	1 037 427	979 005
Total des plans en faveur du personnel	**1 213 181**	**1 152 077**
À déduire: Pertes actuarielles non comptabilisées	-	(246 017)
Total comptabilisé pour les plans en faveur du personnel	**1 213 181**	**906 060**

À compter du 1er janvier 2012, l'Organisation a modifié la convention comptable applicables aux pertes et gains actuariels, passant de la méthode dite du «corridor» (ou du «couloir») à celle de la comptabilisation des réserves. En conséquence de quoi, la totalité des pertes et gains actuariels concernant le Fonds des indemnités de départ, la Caisse des indemnités pour cessation de service et le Plan d'assurance maladie après la cessation de service ont été comptabilisés directement dans les fonds propres au 1er janvier 2012, et il ne subsiste aucun(e) gain/perte actuariel(le) non comptabilisé(e) au 31 décembre 2013. L'intégralité des pertes et gains actuariels liés au Fonds d'indemnisation du personnel ont été directement constatés en recettes/dépenses et sont présentées dans l'État I, car ce fonds est considéré comme un autre régime de prestations de longue durée, ce qui fait que les pertes et gains actuariels y afférents ne sont pas inscrits dans les fonds propres.

Le tableau ci-après indique la valeur actuarielle totale, au 31 décembre 2013, des plans en faveur du personnel, après déduction des placements réservés à leur financement (voir Résolutions 10/99 et 10/01 de la Conférence) et des avances versées aux fonctionnaires sur leurs droits acquis en vertu du régime des indemnités pour cessation de service:

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Total des plans en faveur du personnel	**1 213 181**	**1 152 077**
À déduire: Placements disponibles à la vente affectés à cet emploi, à leur juste valeur de marché	(431 585)	(326 873)
À déduire: Avances sur les indemnités de cessation de service	(15 604)	(7 517)
Total des obligations non financées relatives aux plans en faveur du personnel	**765 992**	**817 687**

Fonds d'indemnisation du personnel

Ces indemnités sont versées aux fonctionnaires et aux personnes à leur charge en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service et, dans certains cas, pour compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le Fonds d'indemnisation du personnel fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau de ses obligations financières et les taux de cotisation recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des coûts à l'année. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle des demandes d'indemnités attendues, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 (et 2011), sont les suivantes:

	2013	2011
i) Taux d'actualisation annuel	4,6 %	4,4 %
ii) Taux d'inflation (indice général des prix)	2,5 %	2,5 %
Valeur actuarielle des obligations liées aux prestations définies (en milliers d'USD)	**18 494**	**19 039**

Caisse des indemnités pour cessation de service

Ces indemnités sont dues au personnel des services généraux en poste au Siège, lesquels ont droit, lors de la cessation de service, à une indemnité équivalant à 1/12 de leur traitement annuel net final multiplié par les années de service entre le 1er janvier 1975 et le 31 décembre 1990, plus 1/13,5 de ce même traitement multiplié par les années de service à compter du 1er janvier 1991. La Caisse des indemnités pour cessation de service fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles elle doit faire face et les taux de cotisation recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle du crédit unitaire projeté. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle des demandes d'indemnités attendues, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 (et 2011), sont les suivantes:

	2013	2011
i) Taux d'actualisation annuel	3,0 %	4,7 %
ii) Taux d'inflation applicable aux traitements	3,0 %	3,0 %
Valeur actuarielle des obligations liées aux prestations définies (en milliers d'USD)	**85 022**	**86 705**

Fonds des indemnités de départ

Les indemnités de départ comprennent le paiement des jours de congé annuel acquis, de la prime de rapatriement, des indemnités de licenciement, des dépenses de voyage liées au rapatriement et des frais de déménagement pour tous les ayants droit. Le Fonds des indemnités de départ fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle des demandes d'indemnités attendues, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 (et 2011), sont les suivantes:

	2013	2011
i) Taux d'actualisation annuel	3,7 %	4,4 %
ii) Taux d'inflation applicable aux traitements	3,0 %	3,0 %
Valeur actuarielle des obligations liées aux prestations définies (en milliers d'USD)	**72 238**	**67 328**

Plan d'assurance maladie après cessation de service

Le Plan d'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des dépenses médicales nécessaires des anciens fonctionnaires et des personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. L'obligation qui en découle représente la valeur actuelle de la part incombant à l'Organisation des coûts d'assurance médicale des retraités et des droits à prestations après cessation de service déjà acquis par le personnel en activité. La Caisse d'assurance maladie après cessation de service fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles elle doit faire face et les taux de cotisation recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle du coût unitaire projeté au prorata de la durée de service. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle des demandes d'indemnités attendues, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 (et 2011), sont les suivantes:

	2013	2011
i) Taux d'actualisation annuel	4,3 %	4,3 %
ii) Taux d'inflation applicable aux traitements	3,0 %	3,0 %
iii) Taux d'inflation des frais médicaux (au 31 décembre 2013, on a estimé ce taux à 5,0 % de 2014 à 2024, puis à 4,5 % de 2025 à 2044). Au 31 décembre 2011, le taux annuel d'inflation pris en compte était de 4,0 % de 2012 à 2014, puis de 5 % par an.	4,0 %	4,0 %
Valeur actuarielle des obligations liées aux prestations définies (en milliers d'USD)	**1 037 427**	**979 005**

25. Pensions

Aux termes des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse une fois tous les trois ans au moins. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode de l'approche globale avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.

L'obligation financière de l'Organisation à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies consiste à verser la cotisation prescrite, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement fixé à 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisation membres), et toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements ne sont exigibles que si l'Assemblée générale a invoqué les dispositions de l'article 26 après vérification de la nécessité de tels versements sur la base d'une évaluation de l'équilibre actuariel de la Caisse arrêté à la date d'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2011 avait fait apparaître un déficit actuariel correspondant à 1,87 pour cent (0,38 pour cent dans l'évaluation de 2009) de la masse des rémunérations ouvrant droit à pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2011 s'établissait à 25,57 pour cent de ces rémunérations, contre un taux effectif de 23,7 pour cent. Ce déficit actuariel était principalement imputable à un rendement des investissements inférieur aux prévisions au cours des années précédentes. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2011, le taux de financement des obligations actuarielles par les actifs constitués à cet effet, hors ajustement futur des pensions, était de 130 pour cent (140 pour cent dans l'évaluation de 2009). Il était de 86 pour cent (91 pour cent dans l'évaluation de 2009) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, au 31 décembre 2011, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs de celle-ci dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de marché de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.

En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse a noté, dans le rapport sur sa cinquante-neuvième session présenté à l'Assemblée générale, que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse devrait améliorer considérablement la situation de la Caisse et pourrait réduire de moitié le déficit, alors chiffré à 1,87 pour cent. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite et de l'âge obligatoire de cessation de service pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1er janvier 2014 au plus tard. L'amendement correspondant des Statuts de la Caisse des pensions a été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2013 Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite devait être pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les cotisations versées à la Caisse des pensions ont été de 118,0 millions d'USD (118,9 millions d'USD en 2010-2011). Les cotisations dues en 2014 sont estimées à 57,5 millions d'USD.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle des comptes de la Caisse des pensions et présente le rapport correspondant au Comité mixte de la Caisse chaque année. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qu'elle met ensuite en ligne à la disposition du public[1].

26. Fonds de roulement

Le fonds de roulement a pour objet de faire des avances remboursables au Fonds général, en vue de financer les dépenses budgétaires en attendant le recouvrement des contributions au budget; de couvrir les dépenses à caractère d'urgence non prévues au budget de l'exercice en cours; et de consentir des prêts à des fins que le Conseil peut autoriser dans des cas particuliers. Le montant autorisé du fonds de roulement, initialement fixé par la résolution 15/91 à 25 millions d'USD, s'est ensuite trouvé majoré en raison des contributions au fonds de roulement acquittées par les nouveaux États Membres.

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Montant autorisé à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2013 (2011)	**25 793**	**25 678**
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2013 (2011)	**25 745**	**25 654**

Le niveau du fonds de roulement a augmenté durant l'exercice biennal en raison des contributions des nouveaux États Membres: le Brunéi Darussalam, la République de Singapour et la République du Soudan du Sud.

27. Compte de réserve spécial

Le Compte de réserve spécial est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget qu'entraînent les fluctuations négatives de change et des tendances inflationnistes non prévues. La Conférence, par sa résolution 13/81, a fixé le montant autorisé du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif de l'exercice biennal suivant. Ce montant était de 50,3 millions d'USD en 2012-2013.

1 Disponibles à l'adresse suivante: www.unjspf.org.

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Montant autorisé aux 1er janvier 2012 et 2010	**50 282**	**50 026**
Solde d'ouverture aux 1er janvier 2012 et 2010	**20 043**	**18 960**
Différences de change sur les transactions en devises	(2 485)	1 289
Virement net au Fonds général des différences de change sur les transactions en devises	-	(206)
Total des virements du/au Fonds général	(2 485)	1 083
Solde de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**17 558**	**20 043**

Le solde net des gains et pertes de change est inscrit au Compte de réserve spécial. Durant l'exercice biennal 2012-2013, l'Organisation a enregistré une perte de change nette de 2,0 millions d'USD (présentée dans l'État I). Sur cette somme, les différences de change effectivement enregistrées par l'Organisation sur des mouvements de fonds ont représenté une perte nette de 2,5 millions d'USD pour 2012-2013. C'est ce dernier chiffre qui a été transféré au Compte de réserve spécial, conformément à la décision prise par les États Membres, à la cent trente-cinquième session du Comité financier, de ne plus virer à ce compte les différences de conversion EUR/USD purement comptables. Le gain de change de 0,5 million d'USD qui reste comptabilisé en recettes/dépenses et présenté dans l'État I provient principalement de la conversion en USD des quotes-parts des contributions des États Membres versées en EUR[2] en 2012-2013.

28. Compte des dépenses d'équipement

Le compte des dépenses d'équipement sert à la gestion des activités comportant des dépenses à caractère d'investissement, c'est-à-dire des dépenses engagées pour des actifs corporels ou incorporels ayant une durée de vie utile supérieure à l'exercice biennal de la FAO et nécessitant généralement un niveau de ressources supérieur à celui qu'offre les crédits ouverts pour un exercice biennal. Les crédits inutilisés à la clôture de l'exercice sont virés au compte des dépenses d'équipement et peuvent ainsi être reportés d'un exercice à l'autre en vue d'une utilisation ultérieure.

[2] Les différences de change sont constatés au moment du versement des contributions et au moment de la conversion du solde des contributions non acquittées, en fin de période.

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Solde d'ouverture aux 1er janvier 2012 et 2010	**14 475**	**10 192**
Virement de recettes constatées d'avance (financement du PAI)	4 747	-
Ouverture de crédits approuvée	26 439	26 803
À déduire: Crédits approuvés financés par l'exercice biennal précédent	-	(2 500)
Dépenses d'équipement nettes	(34 529)	(20 020)
(Diminution) / Augmentation nette du compte des dépenses d'équipement durant l'exercice biennal	(3 343)	4 283
Solde de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**11 132**	**14 475**

29. Compte des dépenses de sécurité

Le compte des dépenses de sécurité a pour objet de gérer les activités comportant des dépenses de sécurité, à savoir: i) des dépenses motivées par les dispositions en matière de sécurité du Siège et ii) des dépenses motivées par les dispositions en matière de sécurité sur le terrain, qui visent plus particulièrement à garantir la participation de l'Organisation au système de gestion de la sécurité des Nations Unies et à faire en sorte qu'elle respecte les mesures concernant la sécurité sur le terrain. Les dépenses nettes de sécurité mentionnées précédemment sont nettes des produits connexes enregistrés en recettes/dépenses et présentés dans l'État I aux rubriques Contributions volontaires, Autres recettes accessoires nettes et Recettes accessoires. Les crédits ouverts à des fins de sécurité qui sont encore inutilisés à la clôture de l'exercice sont virés au compte des dépenses de sécurité et peuvent ainsi être reportés d'un exercice à l'autre en vue d'une utilisation ultérieure.

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Solde d'ouverture aux 1er janvier 2012 et 2010	**4 646**	**3 655**
Ouverture de crédits approuvée	24 809	24 686
Dépenses nettes de sécurité	(20 912)	(23 695)
Augmentation nette du compte des dépenses de sécurité durant l'exercice biennal	3 897	991
Solde de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**8 543**	**4 646**

30. Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement

Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA) a pour objet de permettre à l'Organisation de lancer sans délais des opérations d'urgence en participant aux activités interinstitutions d'évaluation des besoins et de coordination, en créant une unité des opérations d'urgence et de réhabilitation et de la coordination, en préparant un cadre programmatique et des projets, et en avançant les fonds nécessaires à l'achat d'intrants lorsqu'une aide a été promise par un donateur.

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Solde d'ouverture aux 1er janvier 2012 et 2010	**43 329**	**33 479**
Mouvements du SFERA durant l'exercice biennal:		
Contributions reçues des donateurs	623	4 892
Virement de remboursements de dépenses d'appui aux activités d'urgence provenant du Compte de recouvrement des dépenses	5 933	12 581
Avances consenties à des projets	(57 466)	(78 237)
Emplois dans des projets de fonds fiduciaires	(11 027)	(4 625)
Remboursement d'avances	57 206	75 239
(Diminution) / Augmentation nette du SFERA durant l'exercice biennal	(4 731)	9 850
Solde de clôture aux 31 décembre 2013 et 2011	**38 598**	**43 329**

31. Passifs éventuels

Conflits du travail et autres réclamations

Dans le cours de ses opérations normales, la FAO reçoit des réclamations, liées à des conflits dans le cadre du travail ou sur des contrats. L'Organisation entend défendre dûment sa position dans toutes ces affaires. Bien qu'il soit peu probable que ces réclamations entraînent des obligations pour l'Organisation, celle-ci ne saurait exclure la possibilité que certaines aboutissent à un jugement en sa défaveur. Le montant total des pertes possibles est de l'ordre de 1,1 million d'USD.

Négociations et arbitrages en cours

L'Organisation a trois litiges en cours avec des fournisseurs, litiges dont l'issue est actuellement incertaine. Dans l'hypothèse où ils auraient des conséquences financières, le risque maximal que celles-ci représentent est estimé à 2,4 millions d'USD.

32. Autres informations

Équipement, mobilier, véhicules, logiciels et autres biens

Le coût historique de l'équipement, du mobilier, des véhicules, des logiciels et des autres biens intégralement passés en charges à la clôture de l'exercice biennal était le suivant:

	2012-2013 (en milliers d'USD)	2010-2011 (en milliers d'USD)
Fonds général et fonds apparentés	82 223	73 157
Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	77 614	88 578
Total Équipement, mobilier, véhicules, logiciels et autres biens	**159 837**	**161 735**

Contributions volontaires en nature

Les locaux du Siège à Rome sont fournis gracieusement par le pays hôte, conformément à l'Accord de Siège. De plus, plusieurs États Membres fournissent des locaux aux bureaux de la FAO sur le terrain. D'après les estimations, la valeur locative sur le marché des locaux fournis à titre gracieux à l'Organisation au Siège et sur le terrain est respectivement d'environ 41,7 millions d'USD et 8,6 millions d'USD par an (42,7 millions d'USD et 8,0 millions d'USD respectivement en 2010-2011).

Monnaies non librement convertibles

Dans le cours normal de ses activités, la FAO est amenée à intervenir dans des zones où la monnaie locale n'est pas librement convertible. Selon la définition de la FAO, une monnaie non librement convertible est une monnaie pour laquelle il n'existe pas de marché (par le passé, la FAO a également considéré comme non librement convertibles les monnaies que la banque de l'Organisation acceptait de vendre, mais pas d'acheter).

Au 31 décembre 2013, le solde des liquidités en monnaies non librement convertibles était de 0,3 million d'USD (0,8 million d'USD au 31 décembre 2011). La FAO prévoit d'utiliser intégralement ces sommes pour couvrir les besoins locaux de liquidités.

Échange de devises

Depuis l'introduction de la mise en recouvrement fractionnée des contributions, l'Organisation a recours à des contrats d'échange de devises (USD/EUR) conclus auprès de banques de contrepartie autorisées, afin de financer les retards de règlements en euros des États Membres pendant l'exercice biennal. Au 31 décembre 2013, il y avait trois positions ouvertes d'une valeur nominale totale de 33 millions d'EUR, qui ont été fermées respectivement le 7 et le 17 janvier 2014. L'encours total des échanges de devises à leur juste valeur de marché était d'environ 0,1 million d'USD au 31 décembre 2013. À cette même date, l'Organisation avait également six contrats à terme non dénoués pour une valeur négligeable. Au 31 décembre 2011, il y avait trois positions ouvertes d'une valeur nominale de 50 millions d'EUR et une juste valeur de marché d'environ 1,3 million d'USD.

Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2013 (en milliers d'USD)

État Membre	2010 et années antérieures	2011	2012	2013	Règlements échelonnés exigibles dans les prochaines années	Total général
Antigua-et-Barbuda	344	10	10	10	0	374
Arménie	0	0	0	0	678	678
Barbade	0	0	0	40	0	40
Belize	0	0	0	5	0	5
Bénin	0	0	0	8	0	8
Brésil	0	0	0	4 258	0	4 258
Brunéi Darussalam	0	0	0	107	0	107
Bulgarie	0	0	0	188	0	188
Cabo Verde	0	0	0	5	0	5
Cameroun	0	0	0	51	0	51
Comores	254	2	2	5	0	263
Congo	0	0	3	8	0	11
Costa Rica	0	0	0	132	0	132
Côte d'Ivoire	0	0	0	25	0	25
Cuba	0	0	0	249	0	249
Djibouti	3	3	3	5	0	14
Dominique	5	5	5	5	0	20
El Salvador	0	0	0	97	0	97
États-Unis d'Amérique	1 826	0	0	67 748	0	69 574
Ex-République yougoslave de Macédoine	11	11	17	36	0	75
Fidji	0	0	0	10	0	10
Gabon	0	0	50	72	0	122
Géorgie	0	0	0	0	730	730
Grenade	9	5	5	5	0	24
Guinée	0	0	0	10	0	10
Guinée-Bissau	127	5	5	5	0	142
Guyana	0	2	4	5	0	11
Honduras	0	0	0	37	0	37
Îles Marshall	0	0	1	5	0	6
Îles Salomon	0	0	3	3	0	6
Iran (République islamique d')	0	0	1 196	1 196	0	2 392
Jamahiriya arabe libyenne	0	0	0	182	0	182
Kirghizistan	0	0	0	0	748	748
Liban	0	0	0	169	0	169
Libéria	0	0	0	1	0	1
Malawi	0	0	3	3	0	6
Malte	0	0	0	87	0	87

Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2013 (en milliers d'USD)

État Membre	2010 et années antérieures	2011	2012	2013	Règlements échelonnés exigibles dans les prochaines années	Total général
Maroc	0	0	0	296	0	296
Micronésie (États fédérés de)	0	0	2	5	0	7
Népal	0	0	0	1	0	1
Niger	0	0	6	10	0	16
Ouganda	0	0	12	15	0	27
Ouzbékistan	0	0	21	51	0	72
Pakistan	0	129	218	424	0	771
Palaos	30	5	5	5	0	45
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	0	0	6	0	6
Paraguay	0	0	0	36	0	36
Pérou	0	0	0	35	0	35
Pologne	0	0	0	4 252	0	4 252
République arabe syrienne	0	0	128	128	0	256
République dominicaine	243	121	215	215	0	794
Rwanda	0	0	0	3	0	3
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0	0	5	5	0	10
Sao Tomé-et-Principe	0	5	67	67	124	263
Sénégal	0	0	30	30	0	60
Serbie	0	0	0	126	0	126
Slovénie	0	0	0	529	0	529
Somalie	372	5	5	5	0	387
Soudan du Sud	0	0	0	15	0	15
Tadjikistan	59	2	6	10	0	77
Tchad	0	0	1	10	0	11
Turkménistan	570	30	133	133	0	866
Ukraine	1	200	450	450	0	1 101
Vanuatu	0	0	3	5	0	8
Venezuela (République bolivarienne du)	0	0	0	1 551	0	1 551
Yémen	0	0	0	16	0	16
Yougoslavie	8 405	0	0	0	0	8 405
TOTAL	**12 259**	**540**	**2 614**	**83 206**	**2 280**	**100 899**

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2012-2013

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(en milliers d'USD)	*(en milliers d'USD)*	*(en milliers d'USD)*
AFRIQUE				
Afrique du Sud	1	196	66	130
Algérie	1	93	66	27
Angola	3	828	482	346
Bénin	4	1 410	394	1 016
Botswana	2	256	0	256
Burkina Faso	2	407	253	154
Burundi	2	626	302	324
Cabo Verde	2	747	342	405
Cameroun	2	534	331	203
Comores	1	26	10	16
Congo	3	756	470	286
Côte d'Ivoire	3	804	423	381
Érythrée	3	961	349	612
Éthiopie	4	1 465	603	862
Gabon	2	383	81	302
Gambie	4	1 260	480	780
Ghana	4	1 478	120	1 358
Guinée	4	1 164	545	619
Guinée-Bissau	3	1 110	301	809
Kenya	3	1 203	265	938
Lesotho	2	590	112	478
Libéria	2	358	287	71
Madagascar	2	603	328	275
Malawi	1	246	161	85
Mali	1	162	174	(12)
Maurice	3	455	148	307
Mauritanie	3	771	99	672
Mozambique	3	1 067	830	237
Namibie	3	1 104	469	635
Niger	2	441	102	339
Nigéria	4	1 312	432	880
Ouganda	2	549	178	371
Région Afrique	22	7 258	2 064	5 194
République centrafricaine	4	1 290	330	960
République démocratique du Congo	3	635	530	105
République-Unie de Tanzanie	1	328	0	328
Rwanda	3	581	316	265
Sao Tomé-et-Principe	1	221	61	160

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2012-2013

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(en milliers d'USD)	*(en milliers d'USD)*	*(en milliers d'USD)*
Sénégal	3	861	84	777
Seychelles	1	138	21	117
Sierra Leone	4	1 536	832	704
Swaziland	2	645	186	459
Tchad	3	766	118	648
Togo	4	1 467	326	1 141
Zambie	2	402	79	323
Zimbabwe	3	1 031	489	542
TOTAL AFRIQUE	**137**	**40 524**	**14 639**	**25 885**
ASIE				
Bangladesh	6	1 642	672	970
Bhoutan	2	342	212	130
Cambodge	4	1 353	508	845
Chine	3	888	401	487
Inde	3	1 057	75	982
Indonésie	3	954	91	863
Kazakhstan	1	84	72	12
Malaisie	1	23	3	20
Maldives	2	445	19	426
Mongolie	4	1 116	387	729
Myanmar	5	1 518	428	1 090
Népal	3	802	244	558
Pakistan	3	937	58	879
Philippines	5	1 708	854	854
Région Asie-Pacifique	14	4 774	798	3 976
République démocratique populaire lao	3	831	186	645
République populaire démocratique de Corée	4	1 117	374	743
Sri Lanka	3	931	60	871
Thaïlande	3	629	89	540
Timor-Leste	2	542	202	340
Viet Nam	3	729	75	654
TOTAL ASIE	**77**	**22 422**	**5 808**	**16 614**
EUROPE				
Albanie	1	254	72	182
Arménie	2	659	103	556
Azerbaïdjan	3	871	283	588
Bélarus	1	420	1	419
Ex-République yougoslave de	3	786	288	498

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2012-2013

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(en milliers d'USD)	*(en milliers d'USD)*	*(en milliers d'USD)*
Macédoine				
Fédération de Russie	2	583	66	517
Géorgie	2	627	171	456
Kosovo	1	124	30	94
Monténégro	1	85	32	53
Région Europe	3	935	323	612
République de Moldova	1	123	62	61
Serbie	1	260	17	243
Turquie	2	382	201	181
Ukraine	2	573	17	556
TOTAL EUROPE	**25**	**6 682**	**1 666**	**5 016**
TOTAL PROJETS MONDIAUX	**2**	**446**	**2 095**	**(1 649)**
TOTAL PROJETS INTERRÉGIONAUX	**5**	**2 209**	**180**	**2 029**
AMÉRIQUE LATINE				
Antigua-et-Barbuda	1	160	92	68
Argentine	1	49	28	21
Bahamas	1	440	242	198
Barbade	1	196	51	145
Belize	2	447	341	106
Bolivie (État plurinational de)	5	907	329	578
Brésil	2	464	64	400
Chili	2	355	149	206
Colombie	2	319	193	126
Costa Rica	2	573	93	480
Cuba	3	677	141	536
Dominique	2	203	119	84
El Salvador	3	741	35	706
Équateur	2	505	253	252
Grenade	2	186	45	141
Guatemala	2	385	83	302
Guyana	2	288	167	121
Haïti	2	552	95	457
Honduras	2	430	40	390
Jamaïque	2	284	126	158
Mexique	1	102	76	26
Nicaragua	2	607	428	179

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2012-2013

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(en milliers d'USD)	*(en milliers d'USD)*	*(en milliers d'USD)*
Panama	3	1 022	88	934
Paraguay	3	735	234	501
Pérou	4	968	136	832
Région Amérique latine	14	4 780	1 156	3 624
République dominicaine	2	458	94	364
Sainte-Lucie	1	179	53	126
Saint-Kitts-et-Nevis	2	229	92	137
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1	200	100	100
Suriname	2	466	240	226
Trinité-et-Tobago	1	94	0	94
Uruguay	2	505	160	345
Venezuela (République bolivarienne du)	1	163	49	114
TOTAL AMÉRIQUE LATINE	**80**	**18 669**	**5 592**	**13 077**
PROCHE-ORIENT				
Afghanistan	3	996	299	697
Djibouti	1	84	11	73
Égypte	3	651	162	489
Iran (République islamique d')	1	309	2	307
Iraq	1	60	23	37
Jamahiriya arabe libyenne	1	178	16	162
Jordanie	1	16	17	(1)
Kirghizistan	5	1 480	179	884
Liban	2	434	211	223
Maroc	2	414	79	335
Ouzbékistan	1	38	33	5
Région Proche-Orient	8	2 146	813	1 333
République arabe syrienne	1	47	0	47
Somalie	2	894	27	867
Soudan	5	1 781	684	1 097
Soudan du Sud	3	707	78	629
Tadjikistan	4	1 193	396	797
Tunisie	2	271	0	271
Yémen	4	1 359	270	1 089
TOTAL PROCHE-ORIENT	**50**	**13 641**	**3 300**	**9 341**
PACIFIQUE SUD-OUEST				
Fidji	2	366	242	124
Îles Cook	2	344	0	344

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2012-2013

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		(en milliers d'USD)	*(en milliers d'USD)*	*(en milliers d'USD)*
Îles Marshall	1	102	59	43
Îles Salomon				
Kiribati	1	69	0	69
Micronésie (États fédérés de)	1	41	0	41
Nauru				
Nioué	1	11	5	6
Palaos	2	300	131	169
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	560	39	521
Région Asie-Pacifique	4	1 504	631	873
Samoa	1	53	44	9
Tonga	3	780	222	558
Tuvalu	1	40	10	30
Vanuatu	2	488	302	186
TOTAL PACIFIQUE SUD-OUEST	**23**	**4 658**	**1 685**	**2 973**
Recettes accessoires			(7)	7
TOTAL	**399**	**108 251**	**34 958**	**73 293**
Ouverture de crédits pour des projets 2012-2013				110 874
Total des dépenses				(34 958)
Solde non engagé reporté conformément à l'article 4.3 du Règlement financier (État II)				**75 916**

Annexe II: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2010-2011

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		(en milliers d'USD)
AFRIQUE		
Afrique du Sud	1	8
Algérie	2	279
Angola	5	876
Bénin	4	368
Botswana	1	52
Burkina Faso	3	445
Burundi	2	292
Cabo Verde	4	1 281
Cameroun	3	417
Comores	1	6
Congo	3	328
Côte d'Ivoire	6	832
Érythrée	2	309
Éthiopie	5	428
Gabon	2	44
Gambie	5	428
Ghana	5	528
Guinée	2	111
Guinée équatoriale	2	173
Guinée-Bissau	2	373
Kenya	2	485
Lesotho	5	646
Libéria	4	959
Madagascar	5	733
Malawi	2	294
Mali	6	1 710
Maurice	1	57
Mauritanie	4	571
Mozambique	4	791
Namibie	2	253
Niger	3	786
Nigéria	2	460
Ouganda	3	469
Région Afrique	17	3 330
République centrafricaine	2	299
République démocratique du Congo	4	1 015

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe II: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2010-2011

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		(en milliers d'USD)
République-Unie de Tanzanie	3	623
Rwanda	1	1
Sao Tomé-et-Principe	2	26
Sénégal	8	1 844
Seychelles	2	100
Sierra Leone	2	31
Swaziland	3	614
Tchad	3	501
Togo	5	318
Zambie	2	159
Zimbabwe	3	174
TOTAL AFRIQUE	**160**	**24 827**
ASIE		
Bangladesh	5	1 546
Bhoutan	2	17
Cambodge	5	1 267
Chine	4	1 035
Inde	4	606
Indonésie	3	408
Kazakhstan	1	184
Maldives	1	0
Mongolie	5	547
Myanmar	2	436
Népal	3	341
Pakistan	1	273
Philippines	2	352
Région Asie-Pacifique	14	2 249
République démocratique populaire lao	3	504
République populaire démocratique de Corée	4	235
Sri Lanka	4	644
Thaïlande	6	931
Timor-Leste	1	60
Viet Nam	3	848
TOTAL ASIE	**73**	**12 483**
EUROPE		
Albanie	3	485
Arménie	4	888

Annexe II: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2010-2011

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		(en milliers d'USD)
Azerbaïdjan	3	586
Bosnie-Herzégovine	2	476
Ex-République yougoslave de Macédoine	2	153
Géorgie	1	21
Kosovo	1	0
Monténégro	1	5
Région Europe	4	572
République de Moldova	2	393
Serbie	1	96
Turquie	1	286
Ukraine	2	264
TOTAL EUROPE	**27**	**4 225**
TOTAL PROJETS MONDIAUX ET INTERRÉGIONAUX	**3**	**621**
AMÉRIQUE LATINE		
Antigua-et-Barbuda	1	100
Argentine	2	258
Bahamas	1	1
Barbade	1	155
Belize	1	10
Bolivie (État plurinational de)	5	682
Brésil	1	19
Chili	4	709
Colombie	3	668
Costa Rica	2	204
Cuba	1	29
Dominique	1	0
El Salvador	2	457
Équateur	2	348
Grenade	2	227
Guatemala	2	50
Guyana	1	42
Haïti	2	600
Honduras	1	112
Jamaïque	2	193
Mexique	1	31

Annexe II: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2010-2011

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		(en milliers d'USD)
Nicaragua	5	811
Panama	3	657
Paraguay	4	929
Pérou	3	383
Région Amérique latine	15	3 537
République dominicaine	3	1 006
Sainte-Lucie	1	43
Saint-Kitts-et-Nevis	1	8
Suriname	2	285
Trinité-et-Tobago	1	108
Uruguay	2	282
Venezuela (République bolivarienne du)	1	160
TOTAL AMÉRIQUE LATINE	**79**	**13 104**
PROCHE-ORIENT		
Afghanistan	3	763
Djibouti	4	896
Égypte	3	309
Iran (République islamique d')	1	0
Jamahiriya arabe libyenne	1	356
Kirghizistan	6	477
Liban	2	206
Maroc	3	22
Ouzbékistan	1	243
Région Proche-Orient	7	1 297
République arabe syrienne	5	185
Somalie	2	333
Soudan	2	262
Tadjikistan	4	482
Tunisie	4	823
Yémen	3	342
TOTAL PROCHE-ORIENT	**51**	**6 996**
PACIFIQUE SUD-OUEST		
Fidji	3	244
Îles Cook	2	162
Îles Marshall	1	128
Îles Salomon	2	264
Kiribati	1	127

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe II: État au 31 décembre 2013 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2010-2011

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		(en milliers d'USD)
Micronésie (États fédérés de)	2	230
Nauru	1	31
Nioué	2	138
Palaos	1	23
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	66
Samoa	3	171
Tonga	3	504
Tuvalu	2	222
Vanuatu	1	16
TOTAL PACIFIQUE SUD-OUEST	**25**	**2 326**
Divers		(42)
Divers – inscrit en recettes accessoires		165
TOTAL		**64 705**
Crédits ouverts pour 2010-2011		106 563
Dépenses au titre des crédits ouverts en 2010-2011 pour des projets:		
2010-2011		(41 858)
2012-2013		(64 705)
Solde		**0**

WWW.FAO.ORG

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italie

Les objectifs stratégiques de la FAO

CONTRIBUER À ÉLIMINER LA FAIM, L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION

RENDRE L'AGRICULTURE, LA FORESTERIE ET LA PÊCHE PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE

OEUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES INCLUSIFS ET EFFICACES

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE AUX CATASTROPHES

m1282f